

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 13 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 8 DECEMBRE 2022
Date d'affichage : 8 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + CLOSSE E. + GLORIA D. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + BUONGIORNO G. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + PERNAK C. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MURCIA B.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2022-07-07

O B J E T

Subventions aux associations

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le budget communal 2022,

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

DESIGNATION	MONTANT	VOTE
Judo Club Haveluy	250 €	A l'unanimité (20 voix « POUR »)
Jeunesse Sportive Haveluynoise	1 540 €	A l'unanimité (20 voix « POUR »)
OCCE école publique mixte Haveluy	5 304 €	A l'unanimité (20 voix « POUR »)
OCCE Coop Ecole Maternelle des Grands Champs Haveluy	1 768 €	A l'unanimité (20 voix « POUR »)
TOTAL.....	8 862 €	

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Mariette MARQUANT

Le Maire,

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 21/12/2022
Publiée ou notifiée le 23/12/2022

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

